

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL232

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.